

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 07 juillet 2017

Convocation du 30 juin 2017.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le 07 juillet 2017.

Le Maire,
Pierre DECOURSIER

SEANCE DU 7 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le 7 juillet, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre DECOURSIER, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : quinze.

Etaient présents : Mmes Marilyne MAUMEGE, Annie PHILIPPON, Sylvie VERGNAUD, MM. Pierre COURET, Pierre DECOURSIER, Robert DESPLACES (arrivé à 21h15), Roger JOSSE, Loïc LARDY, Gilles PENOT.

Excusés : Mmes Stéphanie BOUSSARDON (pouvoir à Roger JOSSE), Myriam BROGNARA (pouvoir à Annie PHILIPPON), Marie-Paule GULYAS (pouvoir à Pierre COURET), Cécile LASSEGUES (pouvoir à Loïc LARDY), MM. Jean-Luc MATHIEU (pouvoir à Pierre DECOURSIER), Didier CHERON.

Mme Annie PHILIPPON a été désignée secrétaire de séance.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE CONSENTIES :

Décision n° 170629006 :

- ✓ Rétrocession d'une concession funéraire perpétuelle en date du 12 décembre 1959 à Monsieur et Madame VERRIEST Patrick

Décision n°170619007:

- ✓ Contrat à Durée Déterminée du 19/06/2017 au 31/12/2017 de Monsieur Mathieu COLAS (remplacement Patrice Chambraud)

Décision n°170619008:

- ✓ Contrat à Durée Déterminée du 03/07/2017 au 25/08/2017 de Monsieur Léo PENOT (accroissement temporaire saisonnier)

Décision n°170619009:

- ✓ Contrat à Durée Déterminée du 03/07/2017 au 25/08/2017 de Monsieur Vincent VALADAUD (accroissement temporaire saisonnier)

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par ENEDIS pour la réalisation d'opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (ligne électrique souterraine : 20 000 Volts) sur diverses parcelles aux abords de la voie communale 27 au lieu-dit « Les Maisons ». Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention de servitudes. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer la convention avec ENEDIS.

REGLEMENT DE FACTURE EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que certaines dépenses nécessitent leur imputation en section d'investissement en raison de leur caractère. Il propose de régler la facture d'achat des micros en section d'investissement pour un montant de 477,00 € TTC

Le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

ADHESION AU CAUE

Pour : 00 - Contre : 13 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bulletin d'adhésion 2017 du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Creuse. Il précise que cette adhésion permet de participer à la vie de l'association, de bénéficier de conseils personnalisés pour tout projet d'aménagement, de rénovation ou de réhabilitation, d'être assisté d'un professionnel spécialement formé pour participer au comités de pilotage, aux commissions d'appels d'offres, de mener des actions d'animation et de sensibilisation définies conjointement, d'être informé et invité aux manifestations, journée d'étude et animations organisées.

Le Conseil municipal décide de ne pas adhérer au CAUE de la Creuse pour l'année 2017,

TARIFS TRANSPORT, CANTINE SCOLAIRE ET GITE

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y aurait lieu de fixer les tarifs de la cantine et du transport scolaire.

Le Conseil municipal fixe comme il suit, à compter du 1^{er} septembre 2017, les tarifs :

De la cantine scolaire :

- | | |
|----------------------|--------|
| ▪ Repas maternelle : | 3,10 € |
| ▪ Repas primaire : | 3,30 € |
| ▪ Repas adulte : | 5,60 € |

Du transport scolaire :

- | | |
|---------------------------------|---------|
| ▪ Par trimestre et par enfant : | 26,00 € |
|---------------------------------|---------|

Du Gîte

- | | |
|------------------------------------|----------|
| ▪ Dépôt de garantie | 100,00 € |
| ▪ Basse et demi-saison, la semaine | 275,00 € |
| ▪ Haute saison, la semaine | 328,00 € |
| ▪ Hors saison, la nuitée | 60,00 € |

Monsieur Robert DESPLACES arrive à 21h15

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
 PROCES-VERBAL de la Séance du 07 juillet 2017

TRAVAUX VOIRIE

Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du devis EVOLIS concernant des grosses réparations sur la voirie communale pour un montant total de 21 051,70 € HT.

Monsieur Roger JOSSE prend la parole pour détailler le devis et informe le conseil municipal des points suivants :

- Forfait signalisation et installation de chantier	433,70€
- Accessibilité commerces	6 808,00€
- Place handicapés	500,00€
- Pose de panneaux – le Bourg	960,00€
- La Chenedière	2 133,00€
- Le Boucheron	1 350,00€
- Accès haut du cimetière et parking	5 600,00€
- 3 accès cimetière	2 871,00€
- 1 accès l'Aumône	396,00€

Le chiffrage annoncé est HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le montant du devis.

Monsieur Roger JOSSE informe que le ralentisseur à l'Aumône est après le panneau et que nous avons l'obligation de l'installer en agglomération avec une distance de 50 mètres. Le maire répond que nous allons reculer le panneau l'Aumône de 10 mètres afin que la réglementation soit respectée. Le maire précise qu'un panneau 30 sera installé sur le panneau l'Aumône ainsi qu'un panneau « Dos d'âne ».

Madame Annie PHILIPPON interroge le maire sur l'élagage des talus à l'Aumône, le maire répond que les employés communaux s'y rendront au plus vite, l'information leur sera transmise.

TRAVAUX MTL

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y aurait lieu de changer l'installation du chauffage de la Maison du Temps Libre. Il fait part des devis proposés :

- Entreprise Paroton	19 657,15€ TTC
- Entreprise Parbaud	41 730,36€ TTC
- Entreprise ProxiFroid	38 059,99€ TTC

Le maire informe le conseil qu'il ne demandera pas de faire un choix entre ses trois devis.

Un nouveau devis sera demandé à l'entreprise Paroton.

Au vu du montant des travaux, le maire informe l'assemblée de son intention de demander des subventions (ADEME, DETR, etc...).

Le conseil municipal donne l'autorisation au maire d'engager toutes les démarches pour obtenir les subventions nécessaires.

Le maire informe que les travaux de la façade de l'école débuteront la semaine prochaine, deux portes seront changées à la Maison du Temps Libre ainsi qu'une fenêtre du gîte.

TRAVAUX DU LOGEMENT AU-DESSUS DU COMMERCE

Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y aurait lieu de renouveler le sol du logement, il fait part du devis de Christian Ronzaud pour un montant de 2 822,79€ TTC.

Le Conseil municipal décide d'accepter le devis.

Le Maire rappelle qu'il y a un délai à respecter par rapport aux demandes de subvention (DETR) et à la réception des travaux.

Le conseil municipal autorise le maire à faire les démarches nécessaires pour équiper la cuisine ; le montant est plafonné à 2 000,00€. Il reste à définir avec ou sans équipement ménager (hotte, plaque gaz ou électrique). Le maire souhaite que l'on demande à l'assureur s'il y a des modalités précises sur l'aménagement du logement, vu qu'il se situe au-dessus d'un commerce.

EMPRUNTS

Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de son intention d'emprunter afin de financer les travaux de façade du Groupe scolaire et divers travaux de voirie. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à consulter les établissements bancaires afin de nous faire des propositions pour deux emprunts de 140 000€ et 150 000€ sur 12, 15 et 20 ans.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la mise à jour du tableau des effectifs suite au décret 2016-596 du 12/05/2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C et à leur nouvelle dénomination.

Il convient de supprimer des postes non pourvus

- 1 Attaché à temps complet
- 1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 33h
- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 23h15
- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 9h30
- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 16h00
- 1 adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet 15h00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le tableau des effectifs ci-dessous,

CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Echelle C3

Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe : 1 TC

Echelle C1

Adjoint Administratif Territorial : 1 TC

CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Echelle C2

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
 PROCES-VERBAL de la Séance du 07 juillet 2017

Adjoint technique Territorial Principal de 2^{ème} classe	: 1 TC
Adjoint technique Territorial Principal de 2^{ème} classe	: 2 TC
Adjoint technique Territorial Principal de 2^{ème} classe	: 1 TC
<u>Echelle C1</u>	
Adjoint technique Territorial	: 2 TC
Adjoint technique Territorial	: 1 TNC 33h00
Adjoint technique Territorial	: 1 TNC 27h25
Adjoint technique Territorial	: 1 TNC 25h00
Adjoint technique Territorial	: 1 TNC 30h30
Adjoint technique Territorial	: 1 TNC 10h00

Le Maire rappelle que nous avons trois agents sur des contrats à durée déterminée au groupe scolaire et informe le conseil municipal du renouvellement de ces contrats pour la prochaine rentrée scolaire 2017/2018.

LES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des différents courriers reçus de l'AMF, de l'Inspection Académique, du Président de la commission Transports ainsi que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Monsieur le Maire informe de sa décision de rester sur 4,5 jours à la rentrée 2017 ainsi qu'il en a informé les directrices d'école lors des conseils d'école.

Le Maire précise qu'aucune évaluation ne pourra être menée au niveau national au vu des différences de traitement des rythmes scolaires : $\frac{3}{4}$ d'heure pour certaines collectivités, 1 heure ou 1h30 pour d'autres.

Marilyne Maumège précise que Saint Agnant a su conserver l'esprit de la loi, soit $\frac{3}{4}$ d'heure par jour, à contrario de plusieurs communes au niveau national ou même départemental.

Le Maire informe l'assemblée qu'au 7 juillet 2017, la commune reste sur 4,5 jours.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **ACHAT DIVERS GROUPE SCOLAIRE**

Le Maire informe de divers achats au groupe scolaire.

Etagère ou meuble classe de Sylvie Renet, rideaux isolants/occultants classe Marie-Paule Perrier et Sylvie Devaud, Tapis Wesco, sac de couchage pour la sieste, lecteur CD.

➤ **BULLETIN MUNICIPAL**

Le Maire fait part au conseil municipal que le prochain bulletin municipal est terminé et qu'il sera prochainement distribué.

- Certains conseillers municipaux souhaiteraient que l'ordre du jour des conseils municipaux soit transmis en amont à l'occasion de diverses commissions. Le maire répond que cela lui semble compliqué à mettre en œuvre.

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 07 juillet 2017

- Madame Annie Philippon regrette le manque de communication et d'informations qu'il y a dans l'équipe municipale.
- Le Maire rappelle que suite à plusieurs demandes par rapport à la tonte dans le lotissement les Grands Champs, il sera demandé aux personnels techniques embauchés pour la saison estivale de tondre l'intégralité des terrains non clos à compter du 10 juillet 2017. Le conseil municipal devra prendre une décision définitive.
- Madame Annie PHILIPPON demande s'il est possible d'avoir une liste des villages pour la distribution du bulletin.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à Vingt-trois heures cinquante minutes.

Le Maire,	La Secrétaire de séance,
Pierre DECOURSIER	Annie PHILIPPON